



**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN
SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

Date de la convocation 06 juillet 2020

Date de l'affichage 18 juillet 2020

Président sortant Pierre HEINE

Doyen de séance Jean KIEFFER

Président Arnaud SPET

Secrétaire de séance M. Gérald RIVET

Délégués communautaires en exercice :	51
Délégués communautaires présents jusqu'au point n° 02 :	49
Délégués communautaires présents à partir du point n° 03 :	50
Nombre de votes :	51

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-huit heures, les Délégués Communautaires désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du six juillet deux mille vingt, sous la présidence de M. Pierre HEINE à la salle GEORGES BRASSENS de BOUSSE.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Délégué titulaire	<input type="checkbox"/>	Délégué suppléant	<input type="checkbox"/>	Commune	Délégués titulaires			
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	L. MERESSE	<input type="checkbox"/>	BERTRANGE	J-L. PERRIN	<input checked="" type="checkbox"/>	S. MATUSZEWSKI	<input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>	A. TRUFFERT-LELEUX	<input type="checkbox"/>		M. GHIBAUDO	<input checked="" type="checkbox"/>	M. ZIEGLER	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	A. OUCHENE	<input type="checkbox"/>	BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	M. LAURENT à partir du point 3 (vote au 3 ^{ème} tour)	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDLING	N. GUERDER	<input checked="" type="checkbox"/>	J-J. HERGAT	<input type="checkbox"/>		S. ERNST	<input checked="" type="checkbox"/>	A. MYOTTE-DUQUET	<input checked="" type="checkbox"/>
ELZANGE	G. LERAY	<input checked="" type="checkbox"/>	P. HANRION	<input type="checkbox"/>	DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	C. NADE	<input type="checkbox"/>
HOMBOURG-B.	D. HILBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	I. BLANC	<input type="checkbox"/>	GUENANGE	P. TACONI	<input checked="" type="checkbox"/>	P. FRASCHINI	<input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	P. KLEIN	<input type="checkbox"/>		E. BALLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	I. NOIROT	<input checked="" type="checkbox"/>
KEDANGE / C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	M-T. FREY	<input type="checkbox"/>		M. BERLOTTI	<input checked="" type="checkbox"/>	J. ROSER	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MENEGOZ	<input type="checkbox"/>		V. BROSSARD	<input checked="" type="checkbox"/>	F. SCHURRA	<input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>	D. IACUZZO	<input type="checkbox"/>		D. CARRE	<input checked="" type="checkbox"/>	Y. WACHOWIAK	<input checked="" type="checkbox"/>
LUTTANGE	P-A. BAUER	<input checked="" type="checkbox"/>	M. DANIS	<input type="checkbox"/>		M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>	R. BAYARD	<input type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>	A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
METZERESCHE	H. WAX	<input checked="" type="checkbox"/>	M. REDLINGER	<input type="checkbox"/>		N. VAZ	<input checked="" type="checkbox"/>		
MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>	J-B. BIDON	<input type="checkbox"/>	METZERVISSE	P. HEINE	<input checked="" type="checkbox"/>	B. HEINE	<input checked="" type="checkbox"/>
LOUDRENE	B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>	J-M. PEULTIER	<input type="checkbox"/>		S. BRENYK	<input checked="" type="checkbox"/>		
STUCKANGE	O. SEGURA jusqu'au point 5 élection 5 ^{ème} VP	<input checked="" type="checkbox"/>	Y. GERMAIN à partir du point 5 élection 6 ^{ème} VP	<input checked="" type="checkbox"/>	RURANGE-L-TH.	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>	G. ROCHE	<input checked="" type="checkbox"/>
VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>	M-J. DORT	<input type="checkbox"/>		A. DEPENWEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>		
VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>	A. KUNEGEL	<input type="checkbox"/>	VOLSTROFF	J-M. MAGARD	<input checked="" type="checkbox"/>	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
						F. DROUIN	<input checked="" type="checkbox"/>		

ABSENCES ET POUVOIRS :

Délégué titulaire absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Délégué titulaire absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
M. LAURENT jusqu'au point 3 (vote 2 ^{ème} tour inclus)	<input checked="" type="checkbox"/>	A. MYOTTE-DUQUET		<input type="checkbox"/>	
C. NADE	<input checked="" type="checkbox"/>	P. HEINE		<input type="checkbox"/>	
O. SEGURA à partir du point 5 élection du 6 ^{ème} VP	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

M. Pierre HEINE, Président sortant, ouvre la séance par l'installation du Conseil Communautaire. Il désigne ensuite le secrétaire de séance, procède à l'appel et nomme le doyen. M. Jean KIEFFER, Maire de la commune de Kédange-sur-Canner vérifie auprès de l'Assemblée qu'il est effectivement le doyen, après avoir rappelé sa date de naissance. Il appelle ensuite les candidats à la Présidence. Se présentent :

- Monsieur Pierre HEINE,
- Monsieur Arnaud SPET,
- Monsieur Pierre ZENNER.

Monsieur KIEFFER les remercie. Il précise qu'il sera assisté de deux assesseurs. Il propose les deux Délégués Communautaires les plus jeunes pour occuper cette fonction. Il s'agit de Messieurs Pierre TACCONI et Yann WACHOWIAK, ponctuellement remplacés par Mme Jennifer ROSER.

Il est procédé à un tirage au sort pour la prise de parole, déterminant ainsi l'ordre de passage des candidats. Chaque candidat présente ensuite son programme.

Le doyen de séance indique aux Délégués Communautaires qu'ils vont à présent procéder à l'élection du nouveau Président. Il complète par plusieurs points essentiels au bon déroulement de la procédure :

- L'élection se fait au vote à bulletin secret. Afin de limiter un maximum la circulation dans la salle, un appel de chacun d'entre eux se fera au micro par ordre alphabétique,
- Des bulletins blancs et des enveloppes ont été déposés sur les tables des élus,
- Il demande aux personnes possédant une ou plusieurs procurations de se faire identifier, et de voter pour le ou les élus qu'ils représentent même temps qu'ils votent pour eux,
- Et de noter de manière claire et lisible le nom du candidat pour lequel ils voteront (en majuscule de préférence),
- Il indique ensuite qu'ils se rendront à la table où se trouve l'urne pour y insérer leur enveloppe, et retourneront à leur place.
- Pour rappel :
 - une enveloppe vide ou comportant un bulletin blanc dépourvu de tout nom de candidat sera considérée comme un vote BLANC,
 - les bulletins BLANCS sont décomptés séparément et annexés au PV. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins,
- - **concernant les suffrages exprimés**, (*On désigne par **suffrages exprimés** les votes valides, par opposition aux votes nuls et, selon les pays, aux votes blancs. Si le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur (pour 2751 suffrages exprimés, la majorité absolue est égale à 2751 plus 1 = 2752 divisé par 2 = 1376).*)
 - selon le code électoral, sera considéré comme vote NUL :
 - une enveloppe contenant plusieurs bulletins,
 - un bulletin comportant plusieurs noms,
 - un bulletin comportant une mention illisible ou incomplète,
 - un bulletin comportant des noms autres que ceux des Délégués Communautaires,
 - un bulletin écrit sur du papier de couleur, ou portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,
 - un bulletin trouvé dans l'urne sans enveloppe,
 - ➔ Au même titre que les votes blancs, ils seront annexés au PV.

Jean KIEFFER conclut en indiquant aux Conseillers Communautaires que lorsqu'ils auront tous voté, les assesseurs procéderont au dépouillement des bulletins. Ils communiqueront les informations aux agents de la CCAM qui reporteront les résultats par écrit et en informatique.

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence M. Pierre HEINE (ou son remplaçant en application de l'article L. 5211-2 du CGCT), qui a déclaré les membres du Conseil Communautaire cités ci-après (présents et absents) installés dans leurs fonctions :

De Délégués Communautaires Titulaires :

ABONCOURT	M.	Rivet	Gérald
BERTRANGE	M.	Perrin	Jean-Luc
BERTRANGE	Mme	Matuszewski	Séverine
BERTRANGE	M.	Ghibaudo	Michel
BERTRANGE	Mme	Ziegler	Marielle
BETTELAINVILLE	M.	Diou	BERNARD
BOUSSE	M.	Kowalczyk	Pierre
BOUSSE	Mme	Laurent	Maryse
BOUSSE	M.	Myotte-Duquet	André
BOUSSE	Mme	Ernst	Sophie
BUDING	M.	Gutschmidt	Alex
BUDLING	M.	Guerder	Norbert
DISTROFF	M.	Turquia	Manu
DISTROFF	Mme	Nade	Céline
ELZANGE	M.	Leray	Gérard
GUENANGE	M.	Balland	Eric
GUENANGE	Mme	Brossard	Valérie
GUENANGE	M.	Tacconi	Pierre
GUENANGE	Mme	Cintas	Marie-Rose
GUENANGE	M.	Fraschini	Patrick
GUENANGE	Mme	Noirot	Isabelle
GUENANGE	M.	Carré	Dominique
GUENANGE	Mme	Roser	Jennifer
GUENANGE	M.	Bertolotti	Michael
GUENANGE	M.	Schurra	Françoise
GUENANGE	M.	Wachowiak	Yann
HOMBOURG-BUDANGE	M.	Hilbert	Didier
INGLANGE	M.	Madelaine	Luc
KEDANGE-S/CANNER	M.	Kieffer	Jean
KEMPLICH	M.	Berveiller	Patrick
KLANG	M.	Pierrat	André
KOENIGSMACKER	M.	Zenner	Pierre
KOENIGSMACKER	Mme	Vaz	Natacha

KOENIGSMACKER	M.	Spet	Arnaud
LUTTANGE	M.	Bauer	Paul-André
MALLING	Mme	Luzerne	Marie-Rose
METZERESCHE	M.	Wax	Hervé
METZERVISSE	M.	Heine	Pierre
METZERVISSE	Mme	Brenyk	Sandrine
METZERVISSE	M.	Heine	Bernard
MONNEREN	M.	Schneider	Paul
LOUDRENNE	M.	Guirkingier	Bernard
RURANGE-lès-THONVILLE	M.	Rosaire	Pierre
RURANGE-lès-THONVILLE	Mme	Roché	Géraldine
RURANGE-lès-THONVILLE	M.	Depenweiller	Alain
STUCKANGE	M.	Ségura	Olivier
VALMESTROFF	M.	Zordan	Jean
VECKRING	M.	Jost	Pascal
VOLSTROFF	M.	Magard	Jean-Michel
VOLSTROFF	Mme	Cornette	Isabelle
VOLSTROFF	M.	Drouin	Frédéric

De Délégués Communautaires Suppléants :

ABONCOURT	M.	Meresse	Laurent
BETTELAINVILLE	Mme	Truffert-Leleux	ALINE
BUDING	Mme	Ouchène	Anna
BUDLING	M.	Hergat	Jean-Jacques
ELZANGE	M.	Hanrion	Philippe
HOMBOURG-BUDANGE	Mme	Blanc	Isabelle
INGLANGE	M.	Klein	Pierre
KEDANGE-S/CANNER	Mme	Frey	Marie-Thérèse
KEMPLICH	M.	Menegoz	Michel
KLANG	M.	Iacuzzo	Dominique
LUTTANGE	M.	Danis	Marc
MALLING	M.	Bayard	Richard
METZERESCHE	Mme	Redlinger	Myriam
MONNEREN	M.	Bidon	Jean-Bernard
LOUDRENNE	M.	Peultier	Jean-Marie
STUCKANGE	Mme	Germain	Yvette
VALMESTROFF	M.	Dort	Michel Joseph
VECKRING	M.	Kunegel	Alain

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de

secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Gérald RIVET pour remplir cette fonction.

ELECTION DU PRESIDENT

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HEINE Pierre	17	Dix-sept
SPET Arnaud	18	Dix-huit
ZENNER Pierre	15	Quinze

1.2 Résultats du deuxième tour du scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HEINE Pierre	17	Dix-sept
SPET Arnaud	20	Vingt
ZENNER Pierre	14	Quatorze

M. Pierre HEINE demande une suspension de séance de 5 minutes.

1.3 Résultats du troisième tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HEINE Pierre	21	Vingt-et-un
SPET Arnaud	30	Trente

1.4 Proclamation de l'élection du Président

M. Arnaud SPET a été proclamé Président et a été immédiatement installé. Il demande une suspension de séance de 5 minutes.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Avant de procéder à l'élection des Vice-présidents et/ou des membres du Bureau, il convient préalablement d'en déterminer le nombre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE FIXER le nombre de Vice-présidents à 11 ;
- DE FIXER le nombre des autres membres du Bureau à 09.

ELECTION DES 11 VICES-PRESIDENTS

ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 1er Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Pierre TACCONI ;
- M. Pierre ROSAIRE.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TACCONI Pierre	41	Quarante-et-un
ROSAIRE Pierre	06	Six

M. Pierre TACCONI est proclamé 1er Vice-président.

ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 2ème Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Bernard GUIRKINGER ;
- M. Pierre ROSAIRE.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUIRKINGER Bernard	36	Trente-six
ROSAIRE Pierre	10	Dix

M. Bernard GUIRKINGER est proclamé 2ème Vice-président.

ELECTION DE LA 3ème VICE-PRESIDENTE

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection de la 3ème Vice-présidente.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Est candidate :

- Mme Isabelle CORNETTE.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CORNETTE Isabelle	41	Quarante-et-un

Mme Isabelle CORNETTE est proclamée 3ème Vice-présidente.

ELECTION DU 4ème VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 4ème Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Pascal JOST ;
- M. Pierre ROSAIRE

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JOST Pascal	32	Trente-Deux
ROSAIRE Pierre	11	Onze

M. Pascal JOST est proclamé 4ème Vice-président.

ELECTION DU 5ème VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 5ème Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Bernard DIOU ;
- M. Pierre ROSAIRE

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DIOU Bernard	38	Trente-huit
ROSAIRE Pierre	07	Sept

M. Bernard DIOU est proclamé 5ème Vice-président.

ELECTION DU 6ème VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 6ème Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Patrick BERVEILLER ;
- M. Pierre ROSAIRE

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERVEILLER Patrick	33	Trente-trois
ROSAIRE Pierre	16	Seize

M. Patrick BERVEILLER est proclamé 6ème Vice-président.

ELECTION DU 7ème VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 7ème Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. GHIBAUDO Michel ;
- M. KIEFFER Jean ;
- M. Pierre ROSAIRE

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GHIBAUDO Michel	19	Dix-neuf
KIEFFER Jean	23	Vingt-trois
ROSAIRE Pierre	07	Sept

1.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GHIBAUDO Michel	18	Dix-Huit
KIEFFER Jean	25	Vingt-Cinq
ROSAIRE Pierre	08	Huit

1.3 Résultats du troisième tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GHIBAUDO Michel	17	Dix-sept
KIEFFER Jean	26	Vingt-six
ROSAIRE Pierre	07	Sept

M. Jean KIEFFER est proclamé 7ème Vice-président. M. Arnaud SPET demande une suspension de séance.

ELECTION DU 8ème VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 8ème Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. KOWALCZYK Pierre ;
- M. Pierre ROSAIRE.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KOWALCZYK Pierre	40	Quarante
ROSAIRE Pierre	07	Sept

M. Pierre KOWALCZYK est proclamé 8ème Vice-président.

ELECTION DE LA 9ème VICE-PRESIDENTE

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection de la 9ème Vice-présidente.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Est candidate :

- Mme Marie-Rose LUZERNE.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LUZERNE Marie-Rose	43	Quarante-trois

Mme Marie-Rose LUZERNE est proclamée 9ème Vice-présidente.

ELECTION DU 10ème VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 10ème Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Gérald RIVET ;
- M. Pierre ROSAIRE.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIVET Gérald	32	Trente-Deux
ROSAIRE Pierre	15	Quinze

M. Gérald RIVET est proclamé 10ème Vice-président.

ELECTION DU 11ème VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 11ème Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Michel GHIBAUDO ;
- M. Pierre ROSAIRE ;
- M. Jean ZORDAN.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GHIBAUDO Michel	10	Dix
ROSAIRE Pierre	14	Quatorze
ZORDAN Jean	27	Vingt-sept

M. Jean ZORDAN est proclamé 11ème Vice-président.

ELECTION DES 09 MEMBRES DU BUREAU NON-VICES-PRESIDENTS

ELECTION DU 1er MEMBRE DU BUREAU NON-VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 1er membre du Bureau non-Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Jean-Luc PERRIN ;
- M. Pierre ROSAIRE ;
- M. Manu TURQUIA.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PERRIN Jean-Luc	07	Sept
ROSAIRE Pierre	09	Neuf
TURQUIA Manu	33	Trente-trois

M. Manu TURQUIA est proclamé 1er membre du Bureau non-Vice-président.

ELECTION DU 2ème MEMBRE DU BUREAU NON-VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 2ème membre du Bureau non-Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Jean-Luc PERRIN ;
- M. Pierre ROSAIRE ;
- M. Olivier SEGURA.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PERRIN Jean-Luc	06	Six
ROSAIRE Pierre	12	Douze
SEGURA Olivier	32	Trente-Deux

M. Olivier SEGURA est proclamé 2ème membre du Bureau non-Vice-président.

ELECTION DU 3ème MEMBRE DU BUREAU NON-VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 3ème membre du Bureau non-Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Luc MADELAINE ;
- M. Jean-Luc PERRIN ;
- M. Pierre ROSAIRE.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MADELAINÉ Luc	30	Trente
PERRIN Jean-Luc	07	Sept
ROSAIRE Pierre	11	Onze

M. Luc MADELAINÉ est proclamé 3ème membre du Bureau non-Vice-président.

ELECTION DU 4ème MEMBRE DU BUREAU NON-VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 4ème membre du Bureau non-Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Alex GUTSCHMIDT ;
- M. Jean-Luc PERRIN ;
- M. Pierre ROSAIRE.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUTSCHMIDT Alex	28	Vingt-Huit
PERRIN Jean-Luc	07	Sept
ROSAIRE Pierre	12	Douze

M. Alex GUTSCHMIDT est proclamé 4ème membre du Bureau non-Vice-président.

ELECTION DU 5ème MEMBRE DU BUREAU NON-VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 5ème membre du Bureau non-Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Jean-Luc PERRIN ;
- M. Pierre ROSAIRE ;
- M. Paul SCHNEIDER.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PERRIN Jean-Luc	04	Quatre
ROSAIRE Pierre	10	Dix
SCHNEIDER Paul	35	Trente-cinq

M. Paul SCHNEIDER est proclamé 5ème membre du Bureau non-Vice-président.

ELECTION DU 6ème MEMBRE DU BUREAU NON-VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 6ème membre du Bureau non-Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. André PIERRAT ;
- M. Pierre ROSAIRE.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PIERRAT André	34	Trente-quatre
ROSAIRE Pierre	14	Quatorze

M. André PIERRAT est proclamé 6ème membre du Bureau non-Vice-président.

ELECTION DU 7ème MEMBRE DU BUREAU NON-VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 7ème membre du Bureau non-Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Paul-André BAUER ;
- M. Michel GHIBAUDO ;
- M. Pierre ROSAIRE ;
- M. Pierre ZENNER.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAUER Paul-André	06	Six
GHIBAUDO Michel	10	Dix
ROSAIRE Pierre	09	Neuf
ZENNER Pierre	25	Vingt-cinq

1.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAUER Paul-André	06	Six
GHIBAUDO Michel	06	Six
ROSAIRE Pierre	09	Neuf
ZENNER Pierre	30	Trente

M. Pierre ZENNER est proclamé 7ème membre du Bureau non-Vice-président. M. Arnaud SPET demande une suspension de séance.

ELECTION DU 8ème MEMBRE DU BUREAU NON-VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 8ème membre du Bureau non-Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Eric BALLAND ;
- M. Paul-André BAUER ;
- Mme Marie-Rose CINTAS ;
- Mme Géraldine ROCHE.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BALLAND Eric	12	Douze
BAUER Paul-André	05	Cinq
CINTAS Marie-Rose	22	Vingt-deux
ROCHE Géraldine	10	Dix

1.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BALLAND Eric	14	Quatorze
CINTAS Marie-Rose	26	Vingt-six
ROCHE Géraldine	10	Dix

Mme Marie-Rose CINTAS est proclamée 8ème membre du Bureau non-Vice-présidente.

ELECTION DU 9ème MEMBRE DU BUREAU NON-VICE-PRESIDENT

Il est ensuite organisé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Arnaud SPET, Président, à l'élection du 9ème membre du Bureau non-Vice-président.

Le Président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- M. Michel GHIBAUDO ;
- M. Pierre ROSAIRE.

Il procède au vote à bulletin secret.

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GHIBAUDO Michel	17	Dix-sept
ROSAIRE Pierre	32	Trente-deux

M. Pierre ROSAIRE est proclamé 9ème membre du Bureau non-Vice-président.

INSTITUTION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Depuis la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, aux termes de l'article L. 5211-11-3, la création d'une Conférence des Maires est ***obligatoire*** dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), ***sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.***

Organe consultatif, cette Conférence des Maires est présidée par le Président de la Collectivité. Outre le Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, elle comprend l'ensemble des Maires des communes membres. Elle se réunit au moins une fois par an, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président de l'EPCI ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des Maires. Elle est consultée lors de la création, de la modification ou de la révision du projet de territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de cette obligation à l'unanimité.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PAR LE PRÉSIDENT

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le Président remet aux Conseillers Communautaires une copie de la Charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les Communautés de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER la Charte de l'élu local

MODALITES DE DEPOT DES LISTES CONCERNANT LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit les modalités de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et, depuis l'abrogation du Code des marchés publics, les modalités de l'élection des membres de la CAO.

Ces deux commissions sont composées du Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM), Président de la Commission, de cinq titulaires et de cinq suppléants.

L'article précité prévoit que les membres titulaires et les membres suppléants de ces deux Commissions sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (cf. exemple en annexe). Le scrutin est également secret, comme le prévoit l'article L. 2121-21 du CGCT.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de ces Commissions par élection de ses membres, il appartient au Conseil Communautaire, conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Il est proposé au Conseil Communautaire les conditions générales suivantes :

- Les listes devront être communiquées au plus tard :
 - Le 21 juillet 2020 à 16h00 au secrétariat du siège de la CCAM, par tout moyen ;
 - Le 21 juillet 2020 entre 16h00 et 18h00 au lieu de la tenue du Conseil Communautaire. Les listes sont alors à remettre au personnel en charge de l'accueil des élus communautaires.
- L'élection des membres de la CAO et de la CDSP fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 21 juillet 2020 ;
- Une première élection aura lieu pour désigner les membres titulaires de la CAO, suivi d'une seconde, dans les mêmes conditions, pour désigner les membres suppléants. Ce procédé sera répété pour la désignation des membres de la CDSP ;

- Conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT, les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Un exemple de vote au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste est annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1414-5, L. 1411-6, L. 2121-21, D.1411-3, D. 1411-4, D. 1411-5 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

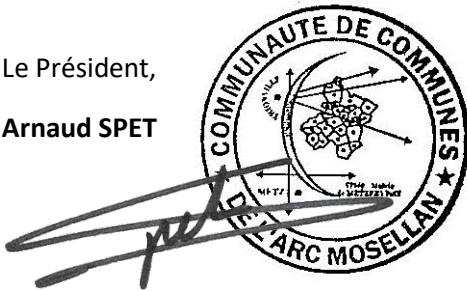
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER les conditions de dépôt des listes concernant la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public énoncées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à minuit et trente-huit minutes.

Le Président,

Arnaud SPET



Le Secrétaire,

Gérald RIVET